

Image not found or type unknown



# Échéance dans règlement et sa modification par mail?

Par **Nacer78\_16**, le **23/04/2019** à **17:26**

Bonjour, j'ai signé pour mes enfants une convention pour une demi pension (cantine) dans une école privée. Il était indiqué que toute modification doit se faire début du trimestre. C'est que j'ai fait le 5 avril j'ai un envoyé un message pour une demande de modification.

La comptabilité m'a répondu m'indiquant qu'il m'avait envoyé un message avec une nouvelle échéance i.e le 15 mars. Et donc qu'il ne prenne pas en compte ma demande. Message que je n ai pas vu!

Qui fait référence, le règlement que j'ai signé début de l'année (échéance debut avaril) ou le mail (échéance 15 mars(!?)

Merci d'avance pour votre aide.